



COMMUNE DE BALLAISON

INFOS BALLAISON N° 76
AOÛT 2026

Séance du Conseil Municipal du mardi 7 juillet 2026

Ce bulletin mensuel est une version simplifiée
de la séance du Conseil Municipal.

Retrouvez-la en intégralité en Mairie ou sur www.ballaison.fr

Ouverture de la séance à 19 h 30.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal.

PRÉSENT(E)S :

M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle, Mme SILVE Caroline,
Mme BREBAND Cécile, M. AUBIN Guillaume, Mme GOJON Sonia,
Mme GAILLARD Laetitia, M. BOULENS Bertrand,
Mme PERNOLLET Alexandra et M. MILLET Florian,

ABSENT : M. GOJON Daniel

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme NEYROUD Audrey a donné pouvoir à Mme BREBAND Cécile
M. FABER Vincent a donné pouvoir à M. BOULENS Bertrand
M. ROEHRIG Arnaud a donné pouvoir à M. MILLET Florian
M. COCHARD Fabien a donné pouvoir à Mme GAILLARD Laetitia

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme NEYROUD Michèle

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération - Adhésion au dispositif d'achats publics mutualisés du SYANE 2028/2032

Par délibération en date du 16 octobre 2025, le Syane a mis en place un dispositif Achats Publics Mutualisés visant à mettre à disposition des collectivités de Haute-Savoie un ensemble d'outils complémentaires pour accompagner le développement des politiques énergétique et numérique du territoire, en s'appuyant sur les expertises en lien avec son domaine de compétences.

Conçu comme une boîte à outils opérationnelle, le dispositif s'articule autour de plusieurs leviers accessibles aux adhérents du Syane :

- Un accès à des marchés orientés énergie et numérique, portés par la Centrale d'achat du Syane ;
- Un accès aux achats groupés d'énergie (gaz et électricité) et numériques, qui seront intégrés dans la Centrale d'achat du Syane à compter des prochaines consultations ;
- Un accès à des marchés de la CANUT (Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms) sélectionnés par le Syane, pour les mettre à disposition de ses seuls adhérents.

Ce dispositif revêt plusieurs intérêts :

- Des marchés publics de travaux et de services prêts à être exécutés ;
- Un outil technique et juridique sur les sujets liés aux transitions énergétique et numérique ;
- Une optimisation des ressources et des économies grâce à la mutualisation des achats ;
- Une sécurisation des achats et un suivi rigoureux des prestataires.

L'adhésion au dispositif « Achats Publics Mutualisés » vaut, par principe, adhésion automatique à la Centrale d'achat du Syane ainsi qu'à l'accès aux marchés de la CANUT sélectionnés par le Syane.

L'acheteur qui recourt à une centrale d'achat est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence. L'acheteur adhérent à la Centrale d'achat est autonome dans l'exécution du marché (recensement des besoins, émission de l'ordre de service, passation du bon de commande, réception des prestations et paiement des factures).

Au vu des éléments ci-dessus exposés, il est proposé d'adhérer au

dispositif Achats Publics Mutualisés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adhérer au dispositif Achats Publics Mutualisés et ce faisant adhère à la Centrale d'achat du Syane et accède à l'ensemble des marchés de la CANUT sélectionnés par le Syane pour ses adhérents ;
- ACCEPTE les conditions générales du dispositif Achats Publics Mutualisés ainsi que les conditions particulières de fonctionnement de la Centrale d'achat du Syane et d'accès à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment les lettres d'engagement aux marchés de la Centrale d'achat, dans le respect des compétences qui lui ont été déléguées par l'Assemblée délibérante.

Délibération - Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'acquisition d'un orgue au profit de l'association Notre Dame des Vignes - Modification de la destination de l'orgue en cas de dissolution de l'association

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- MODIFIE la délibération n°1 du 4 avril 2026 en ce qu'elle supprime la disposition prévoyant que l'orgue serait restitué de plein droit à la commune sans contrepartie financière en cas de dissolution de l'association. Elle est remplacée par la disposition suivante : « Dans l'hypothèse où l'association viendrait à être dissoute, l'orgue acquis grâce à cette subvention sera conservé par la commune de Ballaison et affecté aux services de l'Église de Ballaison. »

RESSOURCES HUMAINES

Le recrutement d'un agent polyvalent des services techniques est actuellement en cours. Le poste est à pourvoir à compter du 31 août.

3 personnes ont également été recrutées à compter du 31 août au service enfance et scolaire :

- Madame Leslie BECK au poste d'ATSEM à temps complet,
- Madame Justine PITTET au poste d'animatrice à temps complet,
- Madame Yveline DUVILLE au poste d'animatrice à temps non complet.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Délibération - Convention entre le Pérés'cool et la MJC relative aux modalités d'accueil des enfants pendant les vacances scolaires

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre de l'organisation de l'accueil périscolaire pendant les vacances scolaires, il est proposé de conclure une convention entre le service du Pérés'cool de la commune et la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) Chablais.

Cette convention a pour objet de permettre l'accueil, par le Pérés'cool pendant les vacances, des enfants domiciliés à Ballaison entre 8 h et 9 h 30, avant leur prise en charge par la MJC.

Afin de simplifier les démarches administratives des familles, un système de facturation unique sera mis en place comme suit :

- la MJC facturera directement aux familles le tarif forfaitaire de 4 € par jour de présence ;
- la commune transmettra à la MJC, à la fin de chaque mois, un état

récapitulatif indiquant le nombre de journées d'accueil réalisées pour les enfants de Ballaison ;

- sur la base de cet état, la commune adressera à la MJC une facture correspondant au nombre de journées effectuées multiplié par le tarif unitaire de 4 €.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant l'intérêt de faciliter l'accueil des enfants domiciliés à Ballaison et de simplifier les modalités de facturation pour les familles ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de la convention entre la commune et la MJC relative à l'accueil des enfants domiciliés à Ballaison entre 8 h et 9 h 30 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
- PREVOIT que la commune facturera mensuellement à la MJC le nombre d'accueils réalisés par le service Pêris'cool conformément aux dispositions de la convention.

AFFAIRES JURIDIQUES

Litige antenne SFR

La société SFR a saisi le juge des référés afin de suspendre l'arrêté du 23 février 2026 par lequel la commune s'est opposée à la déclaration préalable portant sur l'installation d'un pylône de relais radiotéléphonique sur la parcelle cadastrée section D n°347 au lieu-dit Les Tuilières.

Le juge a donné raison à la société SFR en ordonnant la suspension de l'arrêté en attendant la décision des juges du fonds sur la légalité de l'arrêté.

En parallèle, le juge a ordonné à la commune de réexaminer dans un délai d'un mois la déclaration préalable.

Une prise d'information avec l'avocate de la commune pour les suites à donner à ce litige est prévue dans les jours à venir.

URBANISME ET CADRE DE VIE

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

- Dépôt le 12/05/2026 : DP 74025 26 00016 : M. BOULENS Bertrand, lieu-dit : « Champs de la Croix », zone agricole. Pose d'un petit tunnel de 8,50 m² pour stockage matériel agricole. Décision de non opposition émise le 08/06/2026.
- Dépôt le 15/05/2026 : DP 74025 26 00017 : M. DOMANGE Cyril, lieu-dit : « Gevret Nord », zone Ud. Aménagement d'un garage en chambre + mezzanine, remplacement de la porte de garage par une baie vitrée, pose de 2 velux en toiture. Décision de non opposition émise le 15/06/2026.
- Dépôt le 18/05/2026 : DP 74025 26 00018 : ISOWATT pour Mme MODIANO Lola, lieu-dit : « Champs Luche ». Zone agricole. Installation photovoltaïque sur toiture, surface de 22,50 m². Décision de non opposition émise le 08/06/2026.
- Dépôt le 19/05/2026 : DP 74025 26 00019 : M. NIVINOU Yann, lieu-dit : « Tennebrey ». Zone Ud. Réalisation d'une murette séparative en pierres, hauteur : 0,60 m. Décision de non opposition émise le 09/06/2026.
- Dépôt le 19/05/2026 : DP 74025 26 00020 : M. PAPADAKIS Konstantinos, lieu-dit : « Les Chapons ». Zone Ud. Réalisation d'un portail en aluminium noir, d'un muret privatif en béton de 1,60 m et d'un garde-corps identique à ceux déjà présents. Décision de non opposition émise le 09/06/2026.

RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission JEUNESSE ET ECOLES

Le Conseil d'école s'est déroulé le 11 juin dernier durant lequel le corps enseignant a informé les parents d'élèves et la mairie des actions réalisées pendant la période ainsi que les actions et projets prévus pour l'année prochaine.

Une réunion fin juin a également eu lieu entre les enseignants, les ATSEM et la mairie afin de faire le point sur l'entrée dans le nouveau groupe scolaire et établir la liste de leurs besoins pour l'année prochaine.

Commission FINANCES

La commission finances se réunira début septembre afin de faire le point sur l'ensemble des contrats de maintenance et engager une réflexion sur les économies pouvant être réalisées.

Commission INFORMATION ET COMMUNICATION

La commission retravaille actuellement les visuels de l'Echo de la Colline et du logo de la commune. Un sondage sera transmis à la population pour choisir le logo entre les deux propositions retenues par la commission.

Commission BÂTIMENTS - TERRAINS COMMUNAUX VOIRIE ET RÉSEAUX

Il a été présenté à l'ensemble du Conseil municipal les projets d'aménagement de voiries pour les années à venir que la commission a à retravailler. Ces propositions vont être étudiées par les conseillers et seront mises à l'ordre du jour du projet conseil pour déterminer celles qui seront retenues.

INTERCOMMUNALITÉ

Désignation d'un référent santé

Madame Alexandra Pernollet a été désignée référente santé pour Thonon agglomération.

Rencontre des Conseils municipaux dans le cadre du Projet de Territoire

Monsieur le Maire et Madame Michèle Neyroud seront les élus référents pour le suivi du Projet de Territoire pour la commune de Ballaison. Les dates proposées ont toutes été retenues par Thonon Agglomération qui en validera une prochainement.

INFORMATIONS DIVERSES

Réunion d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

La réunion technique dans le cadre de l'élaboration du PCS a été fixée au samedi 19 septembre.

Programme pédagogique sur la pollution lumineuse Pôle métropolitain

Le programme, évoqué lors du Conseil notamment en ce qui concerne « la Nuit est Belle », a été transmis à la commission compétente.

Prochains Conseils municipaux

Mardi 6 octobre à 19h30

Mardi 3 novembre à 19h30

Mardi 1^{er} décembre à 19h30

Date de la prochaine réunion du Conseil municipal : le mardi 1^{er} septembre 2026 à 19h30.

Clôture de la séance à 21 h.

La secrétaire de séance
Michèle NEYROUD

Le Maire
Christophe SONGEON

CONTACTS

MAIRIE : 79, route des Fées - 74140 BALLAISON

Téléphone 04 50 94 18 71 - Fax 04 50 94 30 27 - E-mail : accueil@ballaison.fr

COMMISSION INFORMATION : communication@ballaison.fr

Site internet : www.ballaison.fr - **Facebook** : www.facebook.com/Ballaison

Instagram : [instagram.com/communedeballaison](https://www.instagram.com/communedeballaison) - **Application mobile** : Cityall

